

Partie 1 : Économie (20 points)

I. Définition et explication des mécanismes économiques

1. Définissez les notions suivantes : IDE, croissance, FMN (3 points)

- Ide : représente l'acquisition, la prise de participation ou création d'une entreprise à l'étranger par une entreprise non –résidente dans le pays. Il s'agit de l'acquisition d'un intérêt durable, la recherche d'une influence significative sur la gestion de l'entreprise.
- La croissance désigne la variation positive de la production de biens et de services dans une économie sur une période donnée, généralement une période longue. En pratique, l'indicateur le plus utilisé pour la mesurer est le produit intérieur brut ou PIB.
- FMN: est une entreprise ou un groupe de grande taille qui à partir d'une base nationale possède ou contrôle des entreprises implantées dans d'autres pays.

2. Commentez le graphique l'annexe 2. (2 points)

Ce graphique étudie l'évolution des investissements publics et privés en pourcentage du PIB entre 2005 et 2012. Il est publié sur le site internet de la chambre de commerce de Djibouti. C'est un graphique d'évolution qui contient des valeurs relatives.

Concernant les IDE privés ils augmentent en passant de 14% à 33% entre 2005 et 2008. Puis ils baissent de 2008 à 2010 passant de 33% à 9% à cause de l'impact de crise financière de 2008. Et enfin ils augmentent de nouveau entre 2010 et 2012 avec des valeurs de 9% à 13 %.

Quant aux IDE publics, ils augmentent entre 2005 à 2009 en passant de 9% à 18%, puis ils diminuent de 2009 à 2012 les valeurs passent de 18% à 12%.

L'élève doit être capable aussi d'analyser ces deux types d'IDE entre eux

3. Quels sont les effets des investissements directs à l'étranger sur l'économie Djiboutienne ? (2.5 points)

Les IDE ont des effets positifs sur l'économie Djiboutienne car ces investissements ont permis au pays de devenir une plateforme sous régionale de transport et de logistique. Elle bénéficie aussi d'un taux de croissance moyen de 4,5 %. Les IDE représentaient en 2013 près de 20 % du PIB et cela ne cesse d'augmenter davantage la croissance économique du pays (hausse des recettes fiscales, plus d'emplois)

4. *Quels sont les conséquences de l'implantation des firmes multinationales dans les pays d'accueil ainsi que dans les pays d'origine? (2.5 points)*

L'implantation des FMN ont des effets positifs et négatifs dans les pays d'accueils et dans les pays d'origines.

Pays d'accueil

L'arrivé des FMN dans un pays permet d'améliorer la balance de paiement, de créer des nouveaux emplois, d'augmenter les impôts et ainsi la croissance économique dans un pays.

Ils influencent positivement les compétences dans la recherche et le développement. Mais lorsque les FMN délocalisent vers un autre pays tel que les pays émergeant, cela détruit des emplois et augmente le chômage.

Pays d'origine

La délocalisation (suppression d'emploi et donc chômage)

Baisse ou stagnation de salaire face aux chantages de délocalisation

La désindustrialisation

II. Argumentation

5. *Les IDE n'ont-ils que des inconvénients sur l'économie Djiboutienne?*

INTRODUCTION

• **Phrase d'accroche 1 :**

Actuellement, l'économie Djiboutienne connaît une hausse du volume des investissements directs à l'étranger.

• **Définition du terme clé :**

IDE est l'acquisition d'une entreprise à l'étranger par une entreprise non résidente dans les pays .Il s'agit de l'acquisition d'un intérêt durable et d'avoir une influence sur la gestion de l'entreprise.

• **Problématique :**

Les IDE n'ont-ils que des inconvénients sur l'économie Djiboutienne?

• **Annonce du plan :**

nous verrons dans une première partie les avantages des IDE(I) puis dans une seconde partie les inconvénients des IDE(II).

DÉVELOPPEMENT

- **Axe 1 : Les avantages des IDE**

Pays d'accueil :

- Permet des transferts de technologie sous forme de capital fixe.
- Contribue au développement des ressources humaines du pays d'accueil et engendre des bénéfices qui contribuent à l'amélioration des recettes fiscales.
- Favorise la croissance économique et augmente l'investissement intérieur.

Pays d'origine :

- Effets positifs sur la balance de paiement en cas de rapatriement de dividende.

- **Axe 2 : les inconvénients des IDE.**

Pays d'accueil :

- La résilience des IDE aux perturbations économiques en cas de crise économique.
- Le transfert de contrôle engendré par les IDE n'arrange pas toujours l'économie résidente.
- La prise des contrôles des entreprises nationales par des entreprises étrangères fragilise les économies naissantes des pays d'accueil.
- La hausse continue de la croissance et du volume des investissements ne permet pas d'améliorer les conditions de vie de la population.

Pays d'origine :

- La délocalisation (suppression d'emploi et donc chômage)
- Baisse ou stagnation de salaire face aux chantages de délocalisation
- La désindustrialisation

CONCLUSION :

Les IDE présentent des avantages comme la hausse de la croissance économique mais elles sont aussi des inconvénients du fait de la politique de l'état (le sort des travailleurs Djiboutiens est entre les mains des étrangers).

Les IDE à Djibouti favorise-t-il les conditions de vie de la population ?

Partie 2 : DROIT (20 points)

1. Qualifier juridiquement les faits, les acteurs et les dommages. (3 points)

Les acteurs sont M. Djibril et la SARL « Web master » tous deux commerçants (ou entrepreneurs). (1 point)

Les dommages sont patrimoniaux (1 400 000F de perte de revenu) et extrapatrimoniaux (300 000f pour l'atteinte à l'image). (1 point)

Les faits : M. Djibril et la SARL web master sont deux concurrents qui offrent les mêmes services. M. Djibril, jaloux de la réussite de son concurrent, lui cause des dommages (rumeurs, sabotage, vol de données ...). La Sarl web master décide de porter plainte pour se faire indemniser. (1 point)

2. Indiquer le problème juridique posé. (1 point)

Il s'agit de soulever le problème sur l'indemnisation des dommages subis par la victime d'une concurrence déloyale. (ex : l'auteur d'une concurrence déloyale doit-il indemniser la victime des dommages qu'elle a subi ?)

3. Déterminer si les dommages subis par la SARL présentent les caractères du dommage réparable. (2 points, 0.5 par caractère)

Certain : perte de clients, et donc de revenus

Personnel : la SARL web master engage une action en justice contre M. Djibril

Direct : les dommages sont causés directement par les actions de M. Djibril

Licite : l'activité de ces deux concurrents est licite, donc une action en réparation peut être engagée.

4. Présenter l'argumentation juridique que devra retenir la SARL « Web Master » pour avoir gain de cause. (2.5 points)

- Proposition majeure :

Selon l'article 1382 du code civil (0.5 point).

- Proposition mineure :

Or, M. Djibril a propagé une rumeur, piraté le serveur de son concurrent, et saboté son accès à l'électricité. Ces actions ont entraîné la perte de revenus et l'atteinte à l'image de son concurrent (préjudice matériel et moral). (1 point)

Conclusion

Donc, M. Djibril est responsable de ces dommages et devra indemniser son concurrent. (1 point)

5. De quels types de concurrence déloyale s'agit-il ici ? Justifier. (1.5 point)

Le dénigrement : rumeurs propagées sur le site internet.

La désorganisation : sabotage de l'accès à l'électricité.

Le parasitisme : récupération des données en piratant le serveur de son concurrent.

Questionnaire à choix multiples

Consigne : Cochez la ou les réponses justes

N.B : *Chaque question vaut 1 point. Chaque mauvais choix fais perdre 0,25.*

1 - Sont incompatibles avec le métier de commerçant

- a - Le fonctionnaire
- b - Les magistrats et les militaires
- c - Les officiers publics et ministériels
- d - Les professions libérales

2 - La position dominante d'une entreprise

- a - Est interdite si elle aboutie à une exploitation abusive
- b - Est autorisée par le code du commerce
- c - Correspond à une pratique illicite
- d - Permet de détenir des parts de marché importantes

3 - Le délai de carence

- a - Est la période que l'employeur doit respecter au début du contrat
- b - Est le délai durant lequel le salarié est tenu de respecter le contrat
- c - Est la période qu'une entreprise doit respecter pour recourir à deux CDD successifs pour le même poste
- d - Est prévue dans les contrats pour étrangers

4 - Le mur de la maison de M. Ali s'est effondré sur la voiture de M. Khaireh. Pour M. Ali, il s'agit donc d'une

- a - Responsabilité du fait du bâtiment
- b - Responsabilité des parents du fait des enfants
- c - Responsabilité du commettant du fait des préposés
- d - Responsabilité du fait personnel

5 - Un juge peut requalifier la relation de travail entre un travailleur indépendant et une entreprise en démontrant l'existence d'un lien de subordination grâce à des indices comme :

- a - Des horaires de travail imposé par l'entreprise
- b - La fourniture de matériels et de matières premières
- c - Une direction et un contrôle exercé par l'entreprise sur le travail réalisé par le travailleur
- d - Une rémunération offerte par le travailleur à l'entreprise

6 - Pour l'employeur, le travail dissimulé comporte plusieurs risques tels que :

- a - L'obligation de rompre le contrat avec le salarié
- b - Le paiement d'indemnités au salarié non déclaré
- c - Le paiement d'indemnités au salarié non déclaré
- d - Une sanction pénale (peine de prison et amende)

7 - Le patrimoine est caractérisé

- a - La séparation entre les biens et les dettes
- b - Les droits réels, personnels et intellectuels
- c - La transmissibilité par héritage ou cession.
- d - L'attribut de la personnalité

8 - Les personnes juridiques capables sont :

- a - Les majeurs ayant des facultés mentales altérées
- b - Les mineurs non émancipés
- c - Les femmes mariées majeurs
- d - Les mineurs émancipés et les majeurs

9 - Le respect de la règle de droit est obligatoire et est accompagné de sanctions pour ceux qui ne la respectent pas : il s'agit là du

- a - Caractère abstrait de la règle de droit
- b - Caractère obligatoire et coercitif de la règle de droit
- c - Caractère permanent de la règle de droit
- d - Caractère général de la règle de droit

10 - La responsabilité civile contractuelle

- a - Suppose l'existence d'un contrat entre les parties
- b - N'existe que dans les cas de force majeure
- c - Ne répare que les dommages prévus ou prévisibles lors de la conclusion du contrat
- d - Est fondée sur la base de l'article 1147 du code civil